

Publié le 18 janvier 2019

Brexit : la mise en échec de la reine...

Sans grande surprise, le 15 janvier, le plan de Theresa May pour le Brexit a été largement rejeté par les parlementaires britanniques. Après ce cuisant revers, plusieurs options s'offrent à elle : retourner négocier à Bruxelles, demander un report de la date du Brexit, prononcer un divorce sans accord. Ou retourner devant les électeurs britanniques, une idée qui fait son chemin.

La reine n'est pas échec et mat, mais il va sans dire qu'elle est en très mauvaise posture. Il semble qu'il ne lui reste que les cavaliers et les fous pour s'en sortir...

La plus grande défaite de l'histoire politique britannique

Ce mardi soir, le Parlement britannique a voté contre le plan proposé par le Premier ministre Theresa May. Le vote était sans équivoque : 202 en faveur et 432 contre. «Défaite historique», «humiliation» ou «lose-lose situation» ? Les termes ne manquent pas pour définir cet échec. De fait, il s'agit de la plus grande défaite de l'histoire politique britannique, la précédente datant de 1924.

À l'époque, le Premier ministre Ramsay Macdonald était à la tête d'un gouvernement minoritaire, mais ici, Theresa May fait également face au vote négatif d'une centaine de membres de son propre parti. Elle garde cependant la tête haute, montre une ténacité et une volonté de continuer malgré cette défaite, soulevant l'admiration de quelques-uns. Elle devient ainsi probablement, dans le monde occidental, le seul chef de gouvernement encore en poste malgré une humiliation cuisante et de nombreuses condamnations. Et le comble du comble, c'est que ce même Parlement qui vient de lui infliger ce terrible camouflet lui renouvelle en même temps sa confiance. On comprend donc que, malgré sa défaite, elle reste en poste. Sa présence cependant interroge : est-ce de la ténacité, du courage... ou de l'inconscience ?

Un refus, mais pas de direction donnée par le Parlement

Juste avant le vote, puis encore directement après, Theresa May souligna la [responsabilité historique du Parlement](#). Elle implorait la nécessité «d'honorer la décision du peuple britannique» et de son référendum de 2016. Elle rappelait la nécessité de donner plus de certitude à des millions de citoyens en Europe comme au Royaume Uni, l'importance de donner des réponses aux questions liées au commerce et à l'investissement, à la circulation des biens et des personnes, à la nécessité enfin de rassurer les employés des deux côtés de la Manche. Elle affirmait sa conviction qu'il était bien mieux de négocier les termes du divorce avec l'UE – ce qu'elle avait fait pendant deux ans – que de la quitter brutalement. En boucle, elle répète à qui veut l'entendre un sempiternel «*deliver*» : il faut produire, il faut fournir. À tout prix ?

La politique n'est pas un simple processus d'optimisation, et encore moins la mise en œuvre d'une forte volonté, mais un dialogue basé sur l'écoute et la flexibilité. Or, Theresa May n'a pas de nouvel argument pour convaincre l'opposition qu'elle cherche à rallier. Ainsi, mardi soir, elle reconnaissait, bien-sûr, sa défaite, mais déplorait également que le Parlement n'ait pas donné de direction sur ce qu'il souhaite. Et elle a raison.

L'idée d'un nouveau référendum fait son chemin

La situation actuelle est ainsi paradoxale : d'un côté, il n'y a pas de majorité au Parlement pour un Brexit dur, soit sans accord préalable, mais il n'y en a pas non plus pour un Brexit mou, tel que celui endossé par Theresa May. Il semble qu'une partie de l'opposition voudrait bien revenir sur la décision de 2016 et, pour cela, obtenir un délai sur la date du 29 mars 2019, date à laquelle le Royaume Uni quittera l'UE si aucune prolongation n'est accordée ou si le Royaume ne retire pas sa demande de divorce.

Cette dernière solution est possible, selon la décision rendue par la Cour européenne de Justice le 10 décembre 2018. Elle entraînerait certainement un deuxième référendum. Cette solution est soutenue par certains politiciens de l'opposition (Labour), mais également de l'Écosse et du Pays de Galles. Rappelons-nous que le résultat du vote de 2016 était serré : 51 % seulement en sa faveur.

Suite aux études indépendantes soulignant les conséquences néfastes du Brexit pour l'économie britannique – qu'il soit mou ou dur – l'idée d'un nouveau référendum fait son chemin. Le maire de Londres, Sadiq Khan est, entre autres, l'un des plus fervents défenseurs de cette proposition, mais aussi le président du Conseil Européen, Donald Tusk.

Il est en effet possible que le vote de 2016 ait été avant tout un vote d'opposition au gouvernement de l'époque, et non une réelle volonté de changer la situation économique du Royaume et/ou de quitter l'UE. On se souvient que le Premier ministre de l'époque, David Cameron, avait entamé une politique d'austérité économique, limité le droit de grève (le Trade Union Act), ce qui lui avait mis à dos les syndicats. Bien que le pays bénéficie d'un taux d'emploi élevé et stable, le salaire moyen ne cesse de baisser et les situations socialement précaires augmentent pour une grande partie de la population. Employé oui, mais dans quelles conditions ?

Les parallèles avec la France d'aujourd'hui sont frappants..., et cette situation nous montre les limites politiques de l'initiative populaire.

Comment sortir de l'impasse ?

La comparaison du Brexit et du divorce est intéressante... Ici, comme dans un couple, la rupture s'est imposée comme étant la seule et unique solution acceptable. Alors que le peuple britannique voulait en 2016 seulement améliorer sa situation économique et sociale, il s'est laissé embarquer par ses émotions – et peut-être de fausses informations – pour opter en faveur d'une rupture.

Le partenaire – l'Union européenne – a de son côté fort mal pris cette décision et, résolu à faire un exemple, a décidé de faire payer au prix fort cette décision jugée déloyale. Et les premières réactions de certains chefs de gouvernement européens ne laissent pas envisager d'assouplissement.

Ainsi, il n'y a pas de divorce par consentement mutuel, et le divorce à l'amiable semble fort compromis. Pourtant, le résultat du mardi 15 janvier et les réactions de l'Europe et du Royaume Uni semblent indiquer que personne ne souhaite une rupture sans accord. Nombreux sont ceux qui préfèrent un autre scénario, sans pour autant avoir la capacité de rallier une majorité.

L'avenir est ainsi aujourd'hui moins certain qu'auparavant. Theresa May va présenter un plan B lundi prochain. Elle a prévu d'inviter l'opposition aux discussions sans pour autant montrer de flexibilité de son côté. De l'autre côté, l'UE ne prévoit pas de rouvrir les négociations. Alors, comment sortir de l'impasse ? L'UE désire-t-elle vraiment voir le Royaume sortir de l'Union ? Est-ce vraiment son intérêt ? Comment calmer les esprits et revenir à la raison ?

Dans le cadre d'un accompagnement, on sait que le recours aux arguments ne compte pas, mais bien plutôt qu'il faut commencer par avoir de l'écoute et de l'empathie, de la compassion envers l'autre. Quoi qu'il en soit, il faut que le couple en souffrance consulte une personne tierce et neutre, professionnelle. Qui sera dans le conflit présent cette personne de ressource ? Certainement le peuple, via un deuxième référendum.

Rolf Schwarz

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr